

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 janvier 2024

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Marie-Thérèse REUILLÉ, Morgane FORTIN et MM Julien MERSCHILTZ, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Absents excusés : Mme Hélène VAN DER HEIJDEN (pouvoir à M. Patrice WAHLEN), MM Anthony PREAUD (pouvoir à Mme Morgane FORTIN), Philippe THIBAUT (pouvoir à Mme Françoise DOLOZILEK).

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Séance ouverte à 19 h.

Le dernier compte rendu est lu et approuvé.

Ordre du jour :

Objet : Commerce, délibération n° 2024/JANV/001 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident de réinstaller un distributeur de pain.
- Choisisent le contrat de 12 mois afin de ne pas bloquer tout éventuel projet de reprise.
- Autorisent Mme le Maire à signer le contrat de location ainsi que toutes pièces utiles au dossier avec la Sté ma « Baguette ».
- Autorisent Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un distributeur de pain avec la boulangerie « Vos Désirs » à Chablis.

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, délibération n° 2024/JANV/002 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuvent le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs du 23 novembre 2023 ;
- Prennent connaissance du fait que le montant de l'attribution pour notre commune reste inchangé et versé chaque année selon le calendrier ci-joint ;
- Autorisent le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Objet : Devenir de la parcelle cadastrée section YI n° 10 (Vallée de Chantemerle), délibération n° 2024/JANV/003 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident de ne pas acquérir la parcelle cadastrée section YI n° 10 et de ce fait, de renoncer, au droit de préemption instauré sur cette parcelle.

Objet : Remboursement d'une facture à une élue, délibération n° 2024/JANV/004 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident de rembourser à Mme la 2^{ème} Adjointe la facture concernant le remplacement du micro-onde de l'atelier communal pour un montant de 59,99 €.

Objet : Fixation de la rémunération de l'agent recenseur, délibération n° 2024/JANV/005 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Fixent le tarif de rémunération de l'agent recenseur à 1 250 € brut.

Il est précisé que pour cette opération l'Etat nous verse la somme de 913 €